

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 29 Mai 2017

Objet
Subvention à
l'Association
Parallèles Attitudes
Diffusion – Côté
Rock. Autorisation

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 Mai 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Etaient présents : MME N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, MME C. LACUEY, M. IGLESIAS, MME DURLIN, M. GALAN, MME REMAUT, MME COLLIN, MME BONNAL, MME LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA, MME LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, MME HERMENT, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. HADON , Mme VELU, M. GELOS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU - MME MILLORIT à Mme COLLIN – MME CHEVAUCHERIE à M. MEYRE, MME LAQUIEZE à Mme DURLIN, M. VERBOIS à M. CALT

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la pratique musicale amateur est la première pratique culturelle des français et nombre de groupes de musiques actuelles se sont constitués et continuent d'émerger sur le territoire floiracais, notamment dans le secteur des musiques urbaines (Hip hop, Slam, Rap, Dj...).

Le studio musique de la M.270, Maison des savoirs partagés dit « atelier de poésie musicale » participe de la volonté de la ville d'offrir au public jeune un outil d'expression et de pratique amateur dans le domaine des musiques actuelles. La Rock School Barbey a acquis depuis maintenant vingt ans une expertise en terme d'action culturelle en direction des groupes constitués amateurs.

Dans ce cadre, la ville a confié à l'Association Parallèles Attitudes Diffusion (Rock School Barbey) la mise en œuvre et la coordination du projet Côté Rock qui consiste à la mise en place des activités s'adressant principalement à des groupes de musique déjà constitués, de jeunes de 15 à 30 ans, dans le hors temps scolaire.

La mise en place d'une activité de pratique musicale amateur au sein de cet espace a pour objectifs :

- D'offrir un encadrement adapté aux groupes déjà constitués dans la ville de Floirac,
- D'équilibrer sur le territoire l'offre des ressources et services contribuant à l'épanouissement et au renouvellement des pratiques musicales,
- De favoriser le rapprochement entre professionnels et amateurs.

L'action comporte différents temps et modalités de pratique :

- La répétition en studio et l'enregistrement de maquettes,
- Le conseil sur les démarches administratives et la conception de projets musicaux,
- Les ateliers (écriture et chant, initiation aux MAO, etc.) et le parcours découverte de « l'onde sonore »
- Les concerts à l'espace Club à Barbey, dans le cadre des M. Café ou lors de Dravemont en fête et
- Le concert délocalisé à la M270 avec répartition financière selon projet.

Un rapport d'activité est présenté chaque fin année par l'association ainsi qu'un programme d'activité envisageant les actions futures soumises à validation.

En 2016, Côté Rock a organisé :

- Des répétitions encadrées (19 groupes en répétitions et enregistrement) ;
- Des enregistrements et mixages de maquettes ;
- Un soutien et conseil pour la conception de projets musicaux pour les jeunes adultes ;
- Des ateliers à destinations des scolaires : ateliers écriture et atelier chant à destination des collégiens et un parcours découverte pour le public primaire ;
- Initiation et perfectionnement à la MAO.

- Evénements et promotion artistique (concerts : Dravemont en Fête, soirées M'Café les 29/04, le 3/06 et le 17 décembre)
- Concert délocalisé d'Emily Loizeau à la M.270.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'Association Parallèles Attitudes Diffusion d'une subvention de 15 500€ (Quinze mille cinq cents euros) pour la mise en place de ces actions pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Culture réunie en date du 12 mai 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le versement à l'Association Parallèles Attitudes Diffusion d'une subvention de 15 500€ (Quinze mille cinq cents euros) pour la mise en place de ces actions pour l'année 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser ladite subvention.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2017.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	
Abstention	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 30 Mai 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU